

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 1999

Convocation du 7 septembre 1999

Affichage du 24 septembre 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 16 septembre, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Claude GUIBERT, Maire.

Etaient présents : MM. FOUQUET, MOUCHOT, Mlle BARTHELEMY, M. TANTY, Adjoints,
Mmes PICHOT, WATSON
MM. BOUTIN, CHEVE, FORTIN, LE FEBVRIER, PITHOIS

Absente excusée : Mme CHASLES

Secrétaire de Séance : Alain LE FEBVRIER

Le compte rendu de la réunion du 25 juin dernier est adopté à l'unanimité.

SYNDICAT SCOLAIRE

Le Maire rappelle qu'il avait été voté deux modifications statutaires du syndicat : le changement du nombre de délégués par commune, et une nouvelle répartition pour le financement des investissements futurs. Par ailleurs, la décision de construction d'une école, sur notre commune, avait été arrêtée.

Or, le compte rendu dans la presse locale de la réunion du conseil municipal de SAINT PIAT, postérieur à ce vote, mentionnait que le conseil municipal était unanimement contre la décision de répartition des investissements futurs. Par ailleurs, Monsieur CHARDON, président du syndicat scolaire, a présenté sa démission. La position de la commune de SAINT PIAT est aujourd'hui très claire : ne plus être qu'un élément passif du syndicat scolaire, qui doit continuer à vivre, mais sans son aide.

Les conséquences de cette situation sont assez négatives au jour le jour, et se ressentent au niveau des prêts de matériels et de locaux, par exemple. Le maire de SAINT PIAT a adressé un courrier désobligeant au maire de MEVOISINS, relatif au syndicat des eaux.

Mr BINET, maire de SAINT PIAT, se dit gêné par la canalisation qui transporte l'eau à CHARTAINVILLIERS, et qui passe sur ses terres...

Mr DUBOIS préside actuellement le syndicat, à titre provisoire.

Une réunion s'est tenue lundi dernier. Aucun candidat ne s'étant présenté, il n'a pu être procédé à l'élection d'un nouveau président. Mr DUBOIS va prendre rendez-vous avec le Préfet, pour lui exposer la situation.

Le maire exprime que la construction d'une école a été décidé dans un cadre bien précis : le nouveau lotissement de CHARTAINVILLIERS. Le vote a été fait par rapport à la décision de la

nouvelle répartition des investissements futurs.

Le maire souhaite rappeler que le lotissement en cours est autorisé dans le cadre du POS de la commune. Mais la commune ne construit pas “son” lotissement.

Les terrains achetés à cette occasion appartenaient à Mrs BINET (père du maire de SAINT PIAT) et LOCHON (consorts - membre du conseil municipal de MEVOISINS). Ces derniers ne sont donc pas sans connaître l’existence du lotisseur !

Le maire rappelle, par ailleurs, que c’est la commune de SOULAIRES qui a lancé la réflexion sur la répartition des investissements.

Il exprime que la séparation ou la dissolution du syndicat ne sont pas du tout à l’ordre du jour. Il convient, pour le moment, de “recoller les morceaux”.

F. TANTY exprime que la “grogne” actuelle ne se fait pas seulement ressentir au niveau du R.P.I. Elle fait tâche d’huile sur les associations, notamment sur l’Amicale, à qui la salle des fêtes de SAINT PIAT n’est plus prêtée aussi souvent que par le passé pour ses diverses activités. Il pense que la situation n’a rien de dramatique, mais que l’on peut parler d’inquiétudes. A son avis, la balle est dans le camp des trois communes qui ont voté les modifications statutaires.

Il ajoute qu’il comprendrait mal que la scolarisation des enfants de CHARTAINVILLIERS se fasse en dehors du syndicat scolaire, notamment par le biais de rapprochements avec les communes de JOUY ou de MAINTENON (financement du transport scolaire).

Le maire ajoute qu’une réunion des quatre maires a eu lieu le 3 septembre, à laquelle Mr BINET n’a pas assisté, mais a fait savoir que la position de SAINT PIAT ne changerait pas.

P. MOUCHOT exprime qu’à son sens, SAINT PIAT refuse toute discussion, et que la situation lui paraît bloquée.

J. FORTIN demande quelle était la cause de la démission de Mr CHARDON. Le maire répond que ce dernier a fait savoir que le vote de la modification statutaire relative aux investissements était contraire à ses idées, et qu’il ne se sentait plus l’aptitude morale pour continuer sa fonction.

F. TANTY ajoute qu’en réunion Mr CHARDON a clairement dit qu’il s’agissait d’un prétexte, et qu’il avait déjà la volonté d’arrêter.

Le maire tient à souligner l’excellent travail accompli par Mr CHARDON en deux années.

B. PITHOIS ne comprend pas comment on a pu en arriver à une telle situation. Le maire rappelle que le syndicat a connu une période difficile, avec des difficultés pour trouver une bonne secrétaire, une mauvaise entente entre les élus, les enseignants et les parents d’élèves. L’arrivée de Mr CHARDON a permis de repartir sur de bonnes bases. F. TANTY exprime qu’il n’y avait pas de problème entre les élus au sein du syndicat.

Il rappelle que Mr CHARDON avait proposé de différer le vote sur la modification de répartition des investissements. Mr BINET s’y est opposé, mais sans aucune animosité.

Le maire rappelle que les délégués de SAINT PIAT (dont le maire et le 1er adjoint) ont voté à l’unanimité la construction d’une école à CHARTAINVILLIERS, après avoir voté la modification de répartition des investissements.

F. TANTY pense que Mr BINET était un élément déterminant de la décision de la construction de l’école à CHARTAINVILLIERS.

A. LE FEBVRIER pose la question du devenir de l’école.

Le maire rappelle les travaux de la commission “Avenir de l’Ecole”, qui considère que la salle de classe libre à SAINT PIAT n’est pas une classe excédentaire, puisqu’elle est utilisée pour des activités diverses, dans le cadre de l’école. Le projet de deux classes a été étudié pour faire face à l’accroissement du nombre d’élèves, en raison notamment du nouveau lotissement de CHARTAINVILLIERS. La troisième classe prévue permettra de fermer la classe actuelle de la commune et de regrouper les salles. L’objectif recherché est de disposer d’une école plus moderne,

et mieux équipée.

Le maire rappelle que les subventions versées sont plus intéressantes pour un syndicat que pour une commune seule.

ETAT DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EN COURS

Nouveau lotissement : 12 terrains vendus sur 26. 5 demandes de permis de construire ont été reçues en mairie, et sont en attente du certificat de viabilisation.

Cette première phase de travaux est aujourd'hui pratiquement à son terme (réception des travaux prévue dans 15 jours). Les finitions seront faites après toutes les constructions de pavillons.

Le déboisement du terrain menant à la station actuelle crée des problèmes lors de grosses pluies (trainées de boue importante).

Le maire explique que la construction des pavillons se fera par le même accès qu'actuellement. Mais cet accès bloque la vente d'un terrain constructible. La commune envisage d'acheter la parcelle et de le revendre à la fin des constructions du lotissement.

Un rendez-vous est fixé le 30 septembre prochain avec LOTICIS. Le maire demande l'accord du conseil pour négocier l'achat du terrain. C. PICHOT exprime son accord pour l'achat de la parcelle, mais émet une réserve sur la revente. Elle pense qu'une cinquantaine de voitures supplémentaires sont à prévoir, et que la sortie du lotissement n'en sera que plus dangereuse.

F. TANTY émet qu'il imagine très mal une route définitive au milieu de l'aire de loisirs.

Cette question reste en suspens. Accord est donné au maire pour négocier l'achat du terrain.

Future station d'épuration : Tout se déroule selon le calendrier prévu. La commission se réunira le 8 octobre prochain à 14 heures pour l'ouverture des plis.

Le maire rappelle que tous les terrains ont été acquis, sauf la parcelle GUERIN, pour laquelle une offre de 5.000 francs a été faite. Le Conseil autorise le Maire à signer l'acte d'achat sur cette base.

Le Conseil autorise le Maire à solliciter toute subvention pour la construction de la nouvelle station.

Le paratonnerre a été posé sur l'église.

Voirie : les travaux de la rue du Puits seront terminés fin septembre ; ceux du Chemin de Berchères courant octobre.

C. PICHOT demande où en est le projet de la pose de pierres rue de la Libération, approuvé après le passage de la commission Environnement. Le maire répond qu'il convient d'envisager ces travaux pour le budget primitif de l'an 2000, avec une étude complète d'amélioration des rues de la Libération et du Marais. Les travaux pour l'aménagement du fossé seront très onéreux.

Le maire propose une réunion des riverains de ces deux rues, et des membres de la commission Environnement pour mettre au point un projet commun.

L'étude de perméabilité, ainsi que l'étude géotechnique ont été réalisées.

Le plan d'épandage prévu au budget n'est plus utile, du fait de l'adhésion de la commune au SYMVANI. En accord avec LOTICIS, la commune fournira et posera les compteurs d'eau. L'achat de ces compteurs (environ 11.000 francs) sera imputé sur le financement prévu pour le plan d'épandage (48.000 francs).

Le prix d'achat d'un compteur est d'un montant d'environ 320 francs. Il sera facturé aux habitants 400 francs, compte tenu de la pose. Accord unanime du conseil. F. TANTY se fait confirmer que la commune restera propriétaire des compteurs.

Pour les nouvelles constructions (hors lotissement), notamment rue de la Libération, les compteurs ont un prix d'achat plus élevé, et une pose plus ardue (citerneau, robinet avant - après). Ils seront facturés aux habitants 750 francs.

Le maire rappelle qu'il est prévu de mettre en place un contrat de fourniture d'eau.

INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

4 sites de pompage retenus : JOUY - SAINT PIAT - SOULAIRES - 4 Chemins.

Une réserve d'eau avec surpresseur est prévue pour monter l'eau : 4 Chemins - Chemin de Berchères - Bouglainval et Berchères. Une canalisation sera installée entre le château d'eau et le Chemin de Berchères. Les puits de OISEME et GASVILLE ne fonctionneront plus.

B. PITHOIS exprime qu'il pensait que le puits de SAINT PIAT serait creusé plus profondément.

F. TANTY expose que se posera le problème de la T.V.A., due lorsque le seuil de 3.000 habitants est dépassé. J.C. FOUQUET se renseignera plus précisément.

Les travaux seront financés par le syndicat de pompage.

QUESTIONS DIVERSES

Budgets supplémentaires : En ce qui concerne la commune, l'excédent de l'exercice précédent a été repris dans le budget primitif. Pour le budget eau et assainissement, la reprise anticipée des résultats n'est pas autorisée en comptabilité M49. Mais le budget supplémentaire n'aurait mentionné qu'un report à nouveau dans chaque section.

Il ne sera donc pas établi de budget supplémentaire pour l'exercice 1999.

Repas des Anciens : A été repoussé à une date ultérieure (octobre ou novembre) compte tenu du récent décès de Mr HEBERT, et du peu d'inscriptions pour le 18 septembre.

Fête du Sport : les 25 et 26 septembre sur l'aire de loisirs et à la salle polyvalente. F. TANTY rappelle les activités proposées : football, basket-ball, tir, boules, randonnée pédestre, tennis de table. Des lots seront distribués aux participants (tirage au sort).

Matinées "Civilisations du Monde" : L'organisation matérielle sera différente cette année. Les personnes intéressées devront être munies d'un ticket (fourni en mairie) pour le transport. Chaque ticket utilisé sera facturé à la commune.

Lettre anonyme : Le maire expose qu'il a reçu une lettre non signée, l'accusant de ne rien faire pour empêcher le tintamarre sur l'aire de loisirs, et de rester passif quant au problème de drogue, bien réel sur la commune. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie, pour permettre l'ouverture d'une enquête.

Médailles de la commune : Sera attribuée pour bons et loyaux services rendus à la commune. Le maire propose d'en offrir d'ores et déjà trois : Mme LAMBERT, Mr DUC et Mr HACAULT. Une gravure personnelle sera effectuée au verso de la médaille.

Pompiers : Le plafond des vacations pris en charge par le S.D.I.S. pour le C.P.I. de la commune n'excèdera pas 16.000 francs.

Le maire propose de mettre en place un contrat de location des locaux, pour un montant de 4.000 francs par an, pour prise en charge par le S.D.I.S. Accord du conseil municipal.

Cette recette sera équilibrée par une subvention de même montant versée au C.P.I.

Sécurité : Deux études seront demandées à la D.D.E., dans le cadre de l'A.T.G.C. : réduction de la vitesse Chemin de Berchères - Stationnement rue de la Mairie.

Réseau d'eau : une fuite très importante s'est produite au carrefour rue de la Mairie / rue Jean Moulin. Une réparation de première urgence a été faite, mais l'usure de la canalisation a été détectée. Des travaux sont prévus.

Salle polyvalente : De nouveaux problèmes relatifs au bruit ont été rencontrés. Le maire exprime que le contrat mis en place n'est pas respecté par les locataires. Faut-il continuer à louer la salle le soir ? Les associations continueraient à bénéficier de la salle, y compris pour leurs soirées dansantes. A. BOUTIN exprime qu'à son sens la location de la salle bénéficiait aux habitants de la commune pour leurs fêtes personnelles, et participait ainsi à l'animation du village. Le maire demande aux conseillers de réfléchir à cette question, afin qu'une décision soit prise lors du prochain conseil.

G.D.F. : Réponse favorable pour les canalisations de la Sente du Vau. Propose une convention précisant leur contribution financière et les conditions d'exploitation des installations. Accord est donné au maire pour la signature de cette convention.

Contrat C.E.S. : Le contrat de Mr LÉBOUCQ a été reconduit jusqu'à fin mai 2000. A la suite de ce contrat, il faudra envisager la création d'un poste à mi-temps.

TOUR DU TAPIS

A. BOUTIN : Exprime de nouveau sa réticence à l'égard des messages non signés clairement, édités dans la Voix du Frou.

C. PICHOT : Demande la création de deux panneaux STOP : sortie de la rue du Bel Air sur la rue de l'Egalité - Rue de Gallardon à la place de la signalisation LAISSER LE PASSAGE. Une discussion s'engage pour créer une signalisation au carrefour de la rue du Puits / rue de l'Egalité. Mentionne les odeurs nauséabondes de la station, actuellement. Demande si la commune peut prendre en charge le changement du tableau de la classe de CHARTAINVILLIERS.

F. TANTY : Le bulletin municipal réservé aux associations de la commune est toujours à l'état de projet (peu de réponses de la part des associations). Se renseignera plus précisément, car certaines modifications sont à craindre dans le mode de répartition des dotations de l'Etat (qui ne favoriseraient pas les communes).

J.J. CHEVE : demande s'il est prévu d'enlever les tas de pierres devant l'aire de loisirs.

B. PITHOIS : tient à souligner le très mauvais comportement des gens du voyage qui s'étaient installés près du bois rue de Grogneul.